

Les indicateurs de liberté étaient-ils vraiment adaptés à leur époque ?

Introduit par le *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, l'indicateur du développement humain a immédiatement attiré l'attention sur les performances économiques et sociales des pays. Mais nombreux sont ceux qui ont demandé pourquoi il faisait l'impasse sur les libertés politiques et civiles, pourtant inhérentes au concept de développement humain. Pour rééquilibrer le point de vue, les deux rapports suivants se proposent d'ajouter les libertés civiles et politiques à l'IDH.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1991* introduisit l'indicateur de la liberté humaine, découlant de 40 critères répertoriés par le Professeur Charles Humana dans son ouvrage intitulé *World Human Rights Guide*. Suite à un examen et un débat critiques sur cette source et cette méthode, le *Rapport mondial sur le développement humain 1992* a élaboré l'indicateur de la liberté politique. Centré sur cinq libertés et faisant appel à l'opinion d'un ensemble d'experts, cet indicateur note les pays de 1 à 10. Pourquoi ces deux indicateurs n'ont-ils pas été repris par la suite ?

- L'indicateur de la liberté humaine comme l'indicateur de la liberté politique étaient fon-

dés sur des appréciations qualitatives, et non sur des données empiriques quantifiables.

- Ces deux indicateurs avaient pour but d'analyser des aspects complexes au moyen de réponses sommaires : soit oui ou non, soit une note de 1 à 10. Mais en l'absence de statistiques et d'exemples, ces indicateurs ne permettaient pas au lecteur de comprendre les évaluations.

- Si l'IDH montre clairement les changements à opérer via les données afférentes à ses composantes, en revanche, ni l'indicateur de la liberté humaine ni l'indicateur de la liberté politique n'étaient en mesure de révéler pourquoi un pays se voyait attribuer un oui plutôt qu'un non ou la note de 4 plutôt que de 5, par exemple. Par conséquent, les évaluations ne pouvaient pas être traduites en arguments.

Toute évaluation des libertés humaines sera inévitablement contestée. Raison de plus pour adopter une méthode transparente et reproductible par tous et pour canaliser les divergences d'opinion en un débat plutôt qu'en un conflit exacerbé. Les enseignements tirés de ces indicateurs de liberté doivent au contraire éclairer le processus d'élaboration des indicateurs des droits de l'homme.